



**auprès des Nations Unies**

Monsieur le Président,

Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le Secrétaire Général pour son

Rapport A/37/33.

Elle remercie toutes les délégations pour leur soutien et engagement lors de la présidence du Maroc des travaux du Comité de la Charte. Ces travaux

s'attèlent à des sujets fort importants comme indiqué dans le rapport que mon pays a introduit, dont la question du règlement pacifique des différends.

Le Maroc a toujours privilégié le recours au règlement pacifique des différends, ce que nous avons d'ailleurs hautement souligné, lors de la

De manière générale, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII doivent garder une portée accessoire et n'intervenir

qu'en dernier ressort, en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales, de rupture de la paix ou d'acte d'agression. Aussi le Maroc

encourage la mise en examen continu et la levée immédiate des sanctions.